

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Petitclerc

<https://www.cadre21.org/membres/d82ddf14a7380e1644606601>

Date d'obtention : 2022-03-05 01:51:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Écouter la personne qui vient se confier
- Parler à l'auteur et à la victime séparément
- Évaluer l'incident
- Vérifier l'information
- Analyser si la situation est malveillante et criminelle - appeler la police
- Parler au jeune instigateur - Déterminer si l'incident est de nature impulsive ou malveillant (pour guider nos interventions)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

On doit déclencher un protocole de la méthode sexto seulement si la situation à des répercussions au niveau de l'établissement scolaire.

On doit toujours retirer le cellulaire si celui-ci peut contenir des preuves.

Les policiers doivent être informé si c'est de la pornographie

Il faut toujours rassurer les jeunes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Parler à la jeune victime si ce n'est pas elle qui est venu se confier, car si je ne la met pas en confiance, elle pourrait tout nier.

J'ai eu beaucoup de difficulté à trouver une réponse, car il ne me semble pas avoir d'étape plus délicate.